



Comité des finances et de l'administration
32^e réunion (intersession)
24 janvier 2019 (11h00)
Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire – à adopter	FA-194/19 Rev. 1
2. Rapports de la réunion du 19 septembre 2018 et de la réunion intersession du 15 octobre 2018 – à examiner, et le cas échéant, à approuver	FA-190/19 FA-193/19
3. Préparatifs de la 124^e session du Conseil - à noter	verbal
Le Directeur exécutif et le représentant du Gouvernement kényan feront rapport.	
4. Rapport sur le budget administratif pour l'exercice 2018/19 - à noter	ICC-123-3
Le Chef du Service financier et administratif fera rapport.	
5. Rapport sur l'application de la Résolution 466, Membres ayant des arriérés persistants - à noter	verbal
Le Directeur exécutif a pris contact avec tous les Membres visés par cette résolution. Il les a informés de leur situation et leur a apporté un appui pour qu'ils puissent s'acquitter intégralement de leurs contributions ou établir un plan de remboursement à soumettre au Comité des finances et de l'administration. Le Directeur exécutif fera rapport verbalement.	
5.1 Communication du Gouvernement du Yémen - à noter	FA-195/19
Le Directeur exécutif fera rapport.	

6. Rapport sur l'application de la Résolution 465 sur le niveau des prix du café - à noter [ICC-123-2](#)

Le Chef des opérations fera rapport.

7. Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café - à examiner verbal

Le paragraphe 1 de l'article 48 de l'Accord de 2007 dispose que "Le présent Accord reste en vigueur pendant une période de dix ans après son entrée en vigueur à titre provisoire ou à titre définitif à moins qu'il ne soit prorogé en vertu du paragraphe 3) du présent Article ou résilié en vertu du paragraphe 4) du présent Article." Le 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord tombant le 2 février 2021, le Comité voudra peut-être envisager de soumettre des recommandations au Conseil en vue de proroger ou de réviser l'Accord.

8. Nomination d'un vérificateur agréé – à examiner verbal

Conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts et Règlement financiers de l'Organisation, le Directeur exécutif nomme annuellement un vérificateur agréé en consultation avec le Comité des finances et de l'administration et le Conseil. Le vérificateur actuel, le cabinet Smith Williamson, a été reconduit dans ses fonctions par le Conseil, en septembre 2016, pour un mandat fixe de quatre ans. Le Chef du Service financier et administratif fera rapport.

9. Manuel à l'intention des membres du Comité des finances et de l'administration - à noter verbal

Le Chef du Service financier et administratif fera rapport.

10. Questions diverses – à examiner verbal

11. Date de la prochaine réunion – à noter verbal

La prochaine réunion aura lieu à Nairobi (Kenya) pendant la 124^e session du Conseil.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Statuts et Règlement financiers de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café
Mandat du Comité des Finances et de l'administration (Annexe V)